

Séance du 8 septembre 2022DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	21
De Présents :	15
De Votants :	19
VOTES :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	4

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du deux septembre deux-mille-vingt-deux, sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire ;

Etaient présents : MM. BRAU, CALARD, LONGCHAMP, MASSON, MITANNE, RAPPY, VENET
Mmes, BA, BOUVIER, CROST, LLAMBRICH, OLLIER, PAVAILLER, REGACHE, SAINT-GENIS.

Excusés ayant donné pouvoir : ARRAMBOURG Jérôme à BA Catherine, VENÇON Yves à BOUVIER Denise, PERRIN Julien à MASSON Jean-Michel, PUYPE Camille à Myriam SAINT-GENIS.

Etaient absent(s) : Samuèle SALMON-NANUS, Delphyne GISSIEN

Myriam Saint Genis, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Délibération n° 22.04.14 – Augmentation de la part communale du tarif de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur Rappy, adjoint aux finances expose la nécessité de fixer à partir de 2022 les prix de l'eau et l'assainissement ;

Considérant qu'il est proposé d'apporter une modification au tarif de l'eau et de l'assainissement pour permettre le financement d'investissements importants à réaliser dans le cadre de la mise en conformité et le renouvellement des installations de distributions d'eau potable et d'assainissement.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de voter, sur la part communale, une augmentation de 15% sur l'abonnement, la consommation et le traitement des eaux usées comme suit :

	Actuel	Nouveau	
Abonnement	12€ HT	13.80 €HT	14.56 € TTC
Consommation	0.7835€HT/m ³	0.9010€HT	0.9506 € TTC
Eaux Usées	0.40€HT/m ³	0.46€HT	0.506 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Adopte l'augmentation de 15% de l'abonnement, la consommation et le traitement des eaux usées.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20220908-220414_TarifEAU-DE
Date de télétransmission : 15/09/2022
Date de réception en préfecture : 14/09/2022

08 septembre 2022

Le Maire,

F. VENET

